

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Rapport n°2019-030

Eure Normandie Numérique

Réunion du 16 octobre 2019

Objet : admission en non valeurs des créances irrécouvrables inférieur au seuil de poursuite – Budget Principal

Le syndicat a émis des titres de recettes sur le budget principal dont l'apurement n'a pu être réalisé suite à leur irrécouvrabilité puisque inférieur au seuil de poursuite.

L'admission en non valeurs concerne un titre émis en 2015 pour un montant de 6 093,60€ € pour lequel la somme restant due est inférieurs au seuil de recouvrabilité pour un montant de 0,60€.

| Débiteur | N° Titre | Montant |
|--|----------|---------|
| Communauté de communes du Val de Risle | 2015-4 | 0,60 € |

Monsieur le payeur départemental de l'Eure vous propose l'admission en non valeur de ce titre représentant un montant total de 0,60€.

Les crédits disponibles au chapitre 65 permettent le mandatement de ces titres admis en non valeur.

Ceci étant exposé, nous vous proposons d'adopter la délibération suivante :

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Eure Normandie Numérique

Réunion du 16 octobre 2019

objet : admission en non valeurs des créances irrécouvrables inférieur au seuil de poursuite – Budget principal

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du syndicat Eure Normandie Numérique annexé à la présente délibération ;

Le Comité syndical, réuni en séance publique le 16 octobre 2019 à l'Hôtel du Département à Evreux,

Le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président du syndicat Eure Normandie Numérique relatif à l'admission en non valeur de créance irrécouvrable inférieur au seuil de poursuite du budget principal.
- D'admettre en non valeur des créances irrécouvrables pour un montant de 0,60€.

Nombre de voix pour :

➤ Collège EPCI : 23

➤ Collège Conseil Départemental : 21

➤ Collège Conseil Régional : 3

- Nombre de voix contre :

➤ Collège EPCI : 0

➤ Collège Conseil Départemental : 0

➤ Collège Conseil Régional : 0

- Abstention :

➤ Collège EPCI : 0

➤ Collège Conseil Départemental : 0

➤ Collège Conseil Régional : 0

Fait à Evreux, le 16 octobre 2019

Pour extrait conforme,

Le Président

Frédéric Duché

